

Réunion du Comité Régional Afrique de L'Internationale de l'Education

20 - 22 March 2023,

Holiday Inn Sandton, Johannesburg, South Africa

Résolution sur le paiement régulier des salaires des enseignant.e.s

Le Comité Régional Africain de l'Internationale de l'éducation (CRAIE), réuni du 20 au 22 mars 2023 au Holiday Inn, Sandton, à Johannesburg, Afrique du Sud;

- 1. Préoccupé par les rapports fréquents des organisations membres concernant le paiement irrégulier des salaires des enseignant.e.s et du personnel de soutien à l'éducation, en particulier dans les pays touchés par des conflits ;
- 2. Rappelant que le salaire décent permet d'attirer, de retenir et de motiver les enseignant.e.s et le personnel d'appui à l'éducation ;
- 3. Rappelant en outre <u>l'agenda pour le travail décent de l'OIT</u> qui promeut l'emploi productif et le travail décent en tant qu'éléments clés d'une mondialisation équitable et de la réduction de la pauvreté;
- 4. Réaffirmant que les salaires de base des enseignant.e.s et du personnel de soutien à l'éducation doivent être suffisamment élevés pour leur assurer un niveau de vie décent, ce qui leur évite d'avoir un deuxième emploi pour compléter leur salaire ;
- 5. Conscient de l'engagement des gouvernements africains à mettre en œuvre les objectifs de développement durable 4.c d'augmenter substantiellement l'offre d'enseignants qualifiés d'ici 2030 et 8.5 de parvenir au plein emploi productif et à un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale d'ici 2030 ;
- 6. Préoccupés par le fait que les faibles niveaux de rémunération des travailleurs du secteur public en particulier des enseignant.e.s sont une source constante de discorde industrielle, conduisant à des protestations et à des grèves dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ;
- 7. Conscients qu'officiellement, un.e enseignant.e au <u>Sud-Soudan</u> devrait gagner entre 40 et 260 dollars, mais qu'en réalité, les enseignant.e.s des écoles publiques gagnent entre 5 et 22 dollars par mois, ce qui rend la profession sujette au ridicule ;
- 8. Inquiets des rapports sur les enseignant.e.s du Sud-Soudan qui changent de carrière ou assistent à la désintégration de leur famille parce qu'ils ne reçoivent pas un salaire adéquat à date échue;
- 9. Rappelant le rôle vital des enseignant.e.s pour éclairer et inspirer la prochaine génération de dirigeant.e.s, et le fait qu'ils travaillent dans des conditions très médiocres qui ne les aident pas à bien remplir cette mission ;
- 10. Considérant les rapports faisant état du paiement irrégulier des salaires des enseignant.e.s et du personnel de soutien à l'éducation dans de nombreux Etats du Nigeria, de la République Démocratique du Congo, du Sud-Soudan, du Liban et du Yémen;

11. Rappelant la <u>résolution du Congrès mondial de l'IE sur la condition des enseignant.e.s</u>, qui souligne que le faible niveau de salaire des enseignant.e.s et du personnel d'appui à l'éducation dans la plupart des pays, le non-paiement des salaires pendant des périodes prolongées dans certains pays, et l'embauche d'enseignant.e.s sur des contrats à durée déterminée, créent des situations de dévalorisation, de démoralisation, voire de précarité, qui ont toutes un impact négatif sur le travail des enseignant.e.s et du personnel d'appui à l'éducation, ainsi que sur leur dignité;

Le Comité Régional Africain de l'Internationale de l'Education (CRAEI) souhaite rappeler aux gouvernements africains que :

- 12. Il est essentiel de maintenir et de renforcer le recrutement du personnel enseignant sur la base d'un emploi permanent dans des postes permanents dotés d'un statut officiel ;
- 13. Il est d'une importance cruciale d'accorder à la profession enseignante un statut élevé, non seulement pour la qualité de l'éducation, mais aussi pour le progrès de la société dans son ensemble ;
- 14. Le fait de ne pas retenir les enseignant.e.s expérimenté.e.s dans la profession entraîne une baisse des performances des élèves ; et que,
- 15. Il est primordial que les enseignant.e.s et le personnel d'appui à l'éducation aient un salaire comparable à celui d'autres professions exigeant le même niveau de qualification et de responsabilité, leur permettant de vivre dignement du salaire de leur travail et de ne pas être obligés de prendre un deuxième ou un troisième emploi.

Le Comité Régional Africain de l'Internationale de l'Education, par conséquent,

- 16. Appelle les gouvernements africains à s'assurer que les salaires de base sont suffisamment élevés pour garantir aux enseignants et au personnel d'appui à l'éducation un niveau de vie décent, qui leur évite d'avoir un deuxième emploi pour compléter leur salaire ;
- 17. Exhorte les autorités éducatives, les gouvernements africains et les organisations intergouvernementales à veiller à ce que les salaires des enseignant.e.s et du personnel d'appui à l'éducation soient équitables et versés régulièrement;
- 18. Appelle les gouvernements africains à assurer la domestication et la pleine mise en œuvre de la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966), de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997), ainsi que des Principes directeurs de l'OIT pour la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (2014); et,
- 19. Exhorte l'Union africaine à coopérer avec le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) et à veiller à ce que leurs dispositions soient largement diffusées et pleinement mises en œuvre par ses États membres.
- 20. Invite Education Cannot Wait (ECW) et le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) à lancer un "Fonds pour les enseignant.e.s en situation d'urgence" qui servira à payer les salaires des enseignant.e.s dans les situations d'urgence.